



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 26 juin 2026 DELIBERATION

Rapporteure : Anne BARBET

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,
M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUIX, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUIX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

Était absente :

- Mme Anne SAOUTER

23 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET L'ASSOCIATION TRANSMETEM POUR LE FEU DE LA ST-JEAN 2026

L'association Transmetem s'engage à mettre en œuvre des actions en lien avec les manifestations qu'organise la commune :

- Feu de la St-Jean 2026 : interface entre le collectif associatif mobilisé, les prestataires et la Mairie.

L'engagement de la commune se définit comme suit :

- une prise en charge financière de 700 € (sept cent euros), pour l'achat de bois et participer au repas des bénévoles mobilisés ;
- une prise en charge de la communication dans le cadre des Quartiers d'été 2026 ;
- un accompagnement technique en amont de la manifestation.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention ci-annexée avec l'association Transmetem pour le feu de la St-Jean 2026 correspondant à une prise en charge financière de 700 €.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 29/06/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

